

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 29 janvier 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande du 5 janvier 2016 concernant le lot 1 796 881, du cadastre du Québec à Trois-Rivières.

Vous trouverez en annexe la documentation demandée. Il s'agit d'un certificat d'autorisation daté du 7 octobre 2014.

Vous noterez que certaines parties en ont été masquées, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Conformément à l'article 51 de la ladite loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 371-6581, poste 2014.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Chantal Deshaies

p. j.

Trois-Rivières, le 7 octobre 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
(RLRQ, chapitre M-11.4, article 2)

9223-0192 Québec inc.
2755, boulevard Mauricien
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9

N/Réf. : 7470-04-01-00424-01
401180486

Objet : Travaux dans des milieux humides

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 10 janvier 2014, reçue le 23 janvier 2014 et complétée le 1^{er} octobre 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et à l'article 2 de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage dans le cadre d'un projet de développement résidentiel affectant une superficie de 2,67 hectares de marécages, tourbières et marais.

Les travaux seront réalisés sur le lot 1 796 881, cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.

La perte de milieux humides engendrée par le projet est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 7,98 hectares de milieux naturels, dont 3,07 hectares de milieux humides et 4,91 hectares de milieux terrestres, sur le lot 1 796 881, cadastre du Québec, dans la ville de Trois-Rivières.

N/Réf. : 7470-04-01-00424-01
401180486

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, daté du 10 janvier 2014, signé par [REDACTED] 53-54, incluant 9 annexes;
- Courriel transmis le 6 mai 2014, par [REDACTED] 53-54, concernant notamment la délimitation de certains milieux humides et le statut du lit d'écoulement reliant les CD-01 et CD-02, incluant un document joint;
- Courriel transmis le 7 août 2014, par [REDACTED] 53-54, concernant un nouveau plan directeur du projet, incluant un document joint;
- Lettre datée du 22 août 2014, signée par M. Jimmy Marchand, président, 9223-0192 Québec inc., concernant notamment, un engagement à céder la zone de conservation à la fondation Trois-Rivières pour un développement durable et à respecter l'avis faunique du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

[REDACTED] 53-54

CT/HP/lr

Céline Tremblay
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec